



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 avril 2017

Monsieur le Président,

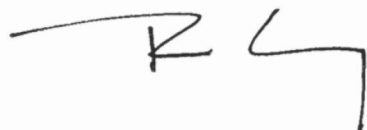
Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre de la Force publique concernant la problématique de la délinquance des réfugiés et demandeurs de protection internationale et des interventions policières dans les structures d'accueil.

Si la problématique de la délinquance des réfugiés et demandeurs de protection internationale est certes marginale et qu'il ne faut surtout pas stigmatiser les réfugiés et les demandeurs de protection internationale, il n'en demeure pas moins que ce phénomène existe. Monsieur le Ministre de la Force publique a reconnu lui-même lors de la présentation du bilan des forces de l'ordre qu'il existait un réel problème dans certaines structures d'accueil.

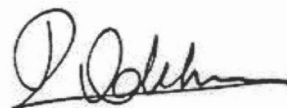
Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Force publique :

1. Cette délinquance, quoique minoritaire, entraîne un certain nombre d'interventions de la part des forces de l'ordre. Combien d'interventions policières y a-t-il eu au cours de l'année dernière respectivement au cours des 3 premiers mois de cette année et relatives à des actes de délinquance commis par des réfugiés et autres demandeurs de protection internationale ?
2. Combien d'affaires ont été dénoncées auprès des autorités judiciaires ?
3. Lors des interventions y a-t-il eu des policiers blessés ou agressés physiquement ? Si oui, dans combien de cas ? Toujours dans l'affirmative, quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour assurer une plus grande sécurité des agents des forces de l'ordre intervenant dans les structures d'accueil ?
4. En tout état de cause, quelle sont les mesures que le gouvernement entend prendre afin d'améliorer la sécurité des structures d'accueil dans l'intérêt des habitants des quartiers jouxtant les structures d'accueil, mais surtout aussi des personnes qui résident dans les structures d'accueil ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A stylized handwritten signature consisting of a horizontal line that curves down into a vertical line, followed by a sharp hook to the right.

Gilles Roth
Député

A cursive handwritten signature with a large initial 'D' and a long horizontal flourish at the end.

Diane Adehm
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure



A
Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 09 MAI 2017

Objet : Question parlementaire n° 2910 du 7 avril 2017 de Monsieur le Député Gilles Roth et de Madame la Députée Diane Adehm.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure



Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°2910 du 7 avril 2017 des honorables députés Gilles Roth et Diane Adehm.

Ad question 1

Il y a eu une centaine d'interventions dans les différentes structures d'accueil pour la période demandée. De manière générale, ce sont les structures d'accueil primaires où les services de police interviennent plus fréquemment par rapport aux autres structures d'accueil réparties sur le Grand-Duché du Luxembourg.

Ad question 2

En principe toute constatation d'infraction qui fait naître un procès-verbal est dénoncée aux autorités judiciaires, qui elles décideront de la suite de l'affaire.

Ad question 3

Jusqu'à présent, la Police grand-ducale ne déplore pas d'agents grièvement agressés ou blessés par des réfugiés ou des demandeurs de protection internationale, mais le risque probable d'une atteinte à l'intégrité physique n'est pas à exclure, surtout lors des interventions dans les structures les plus fréquentées. La Police grand-ducale s'est ainsi dotée d'un concept d'intervention 24/7 réduisant le risque pour les policiers intervenant dans de telles structures, en faisant le cas échéant appel à des équipes de renfort immédiatement disponibles ou de réserve.

Ad question 4

Le maintien de la sécurité des structures d'accueil constitue un processus permanent dont s'occupent les départements ministériels et administrations en charge, le cas échéant en collaboration avec la Police grand-ducale.